

sein des entreprises", *Utinam. Revue de sociologie et d'anthropologie* (5), 1993, p. 89-102.

BARBE, N., (1994) "Approche ethnographique d'une culture technique: les verriers" in: *Comment peut-on être socio-anthropologue? Autour de Michel Verret*. Paris : L'Harmattan, Collection Utinam, p. 61-71.

BARBE, N., OUEDRAOGO, I., (1992) "Approches ethnographiques d'une culture technique. Les verreries et cristalleries de La Rochère et Vannes Le Châtel", in: D. WORONOFF (ed.), *Le souffle et la marque. Circulation des savoirs et formation des cultures verrières*. Ministère de la Culture, Mission du Patrimoine Ethnologique/ CNRS (Unité Mixte 22), p. 277-319.

BARBE, N., OUEDRAOGO, I., (1995) "Savoirs techniques et culture ouvrière verrière" in: J. Deniot et C. Dutheil (eds.), *Métamorphoses ouvrières*. Paris : L'Harmattan, tome 1, pp. 53-56.

BARBE, N., OUEDRAOGO, I., (1996) "Quelques réflexions d'un ethnologue sur les savoir-produire industriels", *Cahiers du travail social* (32), p. 47-53.

BOUVIER, P., (1989) *Le travail au quotidien. Une démarche socio-anthropologique*. Paris : PUF

1995 *Socio-Anthropologie du Contemporain*. Paris : Galilée.

DENIEUIL, P. -N., (1991) "L'entreprise comme culture. Recherches socio-anthropologiques des années 80", *Cahiers internationaux de Sociologie* XC, p. 107-120.

GODELIER, M., (1977) *Horizons, trajets marxiste en anthropologie*. Paris : Maspéro.

LATOURE, B. (1996) "Lettre à mon ami Pierre sur l'anthropologie symétrique", *Ethnologie française* XXVI (1), p. 32-37.

LATOURE, B., LEMONNIER, P. (eds.), (1994) *De la préhistoire aux missiles balistiques. L'intelligence sociale des techniques*. Paris : La Découverte.

LIOGER, R., (1988) "Histoire de mémoire technique". *Le savoir-faire des Forges de Syam (Jura)*. Rapport de recherche à la Mission du Patrimoine Ethnologique.

TORNATORE, J. -L., (1991) "Être ouvrier de la Navale à Marseille. Technique(s), vice et métier", *Terrain* (16), p. 88-105.

TRIPPIER, P., (1991) *Du travail à l'emploi. Paradigmes, idéologies et*

interactions. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles

VERRET, M., (1988) *La culture ouvrière*. Saint Sébastien : ACL Éditions/Sté Crocus

0.- Les données et matériaux utilisés dans ce texte, ont été élaborés lors de la recherche "Le souffle et la marque. Circulation des savoirs et formation des cultures verrières" dirigée par Denis Woronoff au Laboratoire de recherche sur le Patrimoine français en 1991. Elle a été réalisée dans le cadre du programme "Savoir-faire et techniques" de la Mission du Patrimoine Ethnologique.

0.- Sur cette figure de la ruse, cf. pour une autre branche industrielle J. -L. Tornatore 1991.

3.- Nous laisserons de côté ici l'histoire patronale familiale où, là aussi, les rapports de parenté sont à l'oeuvre dans la transmission et la gestion du patrimoine économique et industriel.

4.- Soit les positions généalogiques de père, mère, frère, soeur, fils, fille.

5.- Beau-frère, beaux parents, etc.

6.- Sur les grandes orientations de la recherche en anthropologie industrielle, cf. P. -N. Denieul 1991.

7.- Sur cette question, et pour un autre cas, cf. le travail de R. Lioger sur les Forges de Syam (1988).

Guy-Jean MICHEL

LA VERRERIE DU MORILLON AU XVIII^E SIÈCLE

À partir de 1636, la guerre de Trente Ans détruisit toutes les verreries de la Vôge, aussi bien celles de la forêt lorraine de Darney que celles des forêts comtoises de Selles et de Passavant. Plusieurs disparurent à jamais. Quelques-unes seulement furent rétablies. Parmi celles-ci, côté Franche-Comté, la verrerie du Morillon (1).

Quelques documents d'archives nous permettent de voir dans quelles conditions se fit cette reprise et comment l'établissement subsista jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

Dans la Vôge comtoise, la verrerie du Morillon fut la première à reprendre l'activité verrière ancestrale. Ce fut à l'initiative de François de Houx (2), sieur de Gorhey (3) qui, en 1660, est effectivement attesté comme demeurant en la "verrière du Morillon". En 1664, dans un procès

de succession, il se pose, au nom de son épouse, en héritier présomptif d'Adam de Massey, qui en était l'un des propriétaires avant 1636 (4).

François de Houx n'avait pas repris tout de suite la fabrication du verre. Il avait tout d'abord fait défricher et remettre en culture les terres abandonnées depuis la guerre (5). Puis, une fois la verrerie reconstruite, il les loue. En 1700, c'est à Jean-Jacques Vuilleminot, manouvrier à Senennes (hameau ci-devant verrier en forêt de Darney), qu'il afferme pour six ans, moyennant 50 francs de Lorraine par an, "les maisons, bâtiments, meix, jardins curtilles, près, chènevières, terres arables et non arables" que sa femme possède au Morillon. A la réserve cependant que "le sieur laisseur pourra occuper avec le preneur, dans le temps qu'il fera travailler de l'art de grand verre, en ladite verrière, la cuisine et le poêle, comme aussi le grenier pour y placer son verre sans incommoder néanmoins le preneur" (6).

En 1695, la verrerie est partagée pour moitié entre, d'une part, François de Massey et son beau-frère, Jean-Claude de Massey (qui, résidant à la verrerie lorraine d'Henricé, lui confie le soin de gérer sa part) et, d'autre part, Antoine de Finance qui y est attesté en 1690 comme résident (7).

La verrerie fonctionne alors de la manière suivante : les deux parties - Massey et Finance - y travaillent à tour de rôle durant trois jours consécutifs ; ils y emploient chacun deux souffleurs, gentilshommes verriers ; ils salarient un tiseur commun (8). Ils produisent du "gros verre" c'est à dire du verre plat. Ils vendent à des particuliers des environs. Ce peut être un laboureur comme Olivier Garrau (d'Attigny), ou le greffier de Belrupt, Claude Gégonne, ou la veuve de l'ancien maire de Gruy et son fils Jean-François Ruau, avocat en Parlement qui, vu les quantités, agissent évidemment en revendeurs. Ce sont le plus souvent des marchands, tel François Gauthrot ou Antoine Bigot (d'Attigny), Erard (de Luxeuil), ou Thibaud Mathenet (de Vauvillers), qui approvisionne Pierre Jean Demesche à Besançon (9).

Avant 1745, les gentilshommes verriers abandonnent le verre en table pour la bouteille, plus rentable. Ils en produisent environ 220 000 par an. Cette production est limitée par les entraves qu'ils rencontrent pour obtenir suffisamment de bois, seul utilisé pour le chauffage des fours.

Théoriquement, les verriers disposent des coupes forestières dont les acensements du XVI^e siècle les faisaient bénéficier. En fait, leurs droits ont été très réduits.

D'une part, ils doivent se soumettre à l'ordonnance royale de 1669, applicable en Franche-Comté depuis 1694. C'est pourquoi, on voit, le 5 mai 1723, le bailli de Vauvillers, Antoine de Poisson, se rendre au Morillon, à la requête du marquis de Clermont-Tonnerre, seigneur des lieux : il vient "pour faire la visite des bois dont jouissent les messieurs qui possèdent et résident audit Morillon, si les coupes qu'ils y font pour faire leur verre sont dans la forme de l'ordonnance". Les trois copropriétaires - François du Houx, Antoine du Houx et François de Finance - l'y accompagnent.

D'autre part, comme de nombreux seigneurs contemporains, celui de Vauvillers, le maréchal de Clermont-Tonnerre, entend tirer profit de son patrimoine forestier : il obtient, le 25 avril 1741, un arrêt du Conseil du Roi, qui limite à 5 arpents (10) la coupe annuelle des verriers du Morillon. François du Houx et François de Finance présentent alors, le 2 décembre 1743, une requête dans laquelle ils rappellent les droits acquis depuis 1523 et se permettent quelques observations techniques qui ne manquent pas d'intérêt :

"Il est aisé de savoir qu'une verrerie consomme au moins six cordes de bois par jour et pour lui donner le degré de chaleur nécessaire, avant que d'y introduire les matières convenables à faire du verre, il faut que le feu reste au moins 15 jours de suite, et pour obtenir cette chaleur, il faut continuellement y mettre la même quantité de bois de six cordes tous les jours, parce que la chaleur du feu se communiquant aux matières qui s'y fondent pour la façon du verre, il s'en perd d'autant pour le feu qu'il s'en communique aux matières.

Et quand on cesse d'entretenir cette chaleur, c'est à dire quand on laisse éteindre le feu, alors il faut nécessairement faire construire un nouveau four, parce que l'ancien ne peut plus servir, et il faut recommencer à y faire du feu pour le mettre dans son degré de chaleur, avant d'y introduire les matières, de sorte que, pendant ces 15 jours, il ne s'y façonne point de verre.

D'où l'on comprend aisément que les propriétaires de la verrerie ont un grand intérêt de n'y discontinuer le

feu que le plus tard qu'ils pourront, et cela va ordinairement de 5 à 6 mois par an. Aussy, à raison de 6 cordes par jour, c'est pour 6 mois 1080 cordes de bois qu'ils consomment (11).

On se repose ordinairement les autres six mois que l'on emploie, tant à construire un nouveau four qu'à faire les préparatifs des matières et de tout ce qui convient pour recommencer" (12).

Il convient néanmoins de reconnaître qu'il existait des agents de la maîtrise des Eaux et Forêts assez compréhensifs pour ignorer, moyennant quelque argent, les coupes illégales et les transports frauduleux.

On peut en dire autant de l'approvisionnement en salin : il nécessitait la réduction en cendres d'importantes quantités de bois, mais les verriers se le procuraient souvent en contrebande auprès de saliniers plus ou moins clandestins (13).

Deux documents nous informent sur la situation de la verrerie peu avant 1750.

Le premier est l'état dressé par le subdélégué de Jussey en juin 1744. Il est plutôt optimiste : *"On y travaille toute l'année sauf quelques mois pendant l'été et à cause des grandes chaleurs" (14).*

Cette assertion est nuancée, sinon nettement minorée, par le second, la déclaration des revenus, que les propriétaires rédigent pour satisfaire à l'édit royal de mai 1749 : *"Nous, François de Houx de Gohrey, Joseph d'Hennezel d'Avrecourt, Charles du Houx, gentilshommes demeurant au Morillon, déclarons que nous sommes propriétaires de la verrerie appelée Le Morillon, paroisse d'Ambiéville, que nous faisons valoir cette usine par des ouvriers ; qu'il y a des années qu'on n'y travaille point ; que d'autres, on n'y travaille qu'un mois ou six semaines et que le plus qu'elle travaille est trois mois ; que ce qui donne lieu à la fériation de ladite usine et au peu de travail qu'on y fait, c'est le petit débit, la difficulté d'avoir des bois que nous sommes obligés de tirer de la province de Lorraine, en sorte que le revenu de ladite verrerie ne peut être estimé qu'à 200 livres par an pour nous trois (15), indépendamment des frais que de telles usines entraînent.*

Plus, nous sommes propriétaires de 32 arpents (16) de terres situées sur ladite paroisse d'Ambiéville et qui dépendent de la verrerie du

Morillon, lesquelles terres sont remplies de fougères, de genêt et de bruyères, en sorte qu'un tiers repose toujours 4 à 5 ans sans être cultivé et dans lesquelles terres on n'y sème que du seigle, du sarrasin ou blé noir et de l'avoine" (17).

Cette déclaration correspond probablement mieux à la réalité que l'état de 1744. Elle présente aussi l'intérêt de faire apparaître un aspect important de la condition des gentilshommes verriers de la Vôge : les rentes qu'ils tirent des 13 hectares qu'ils possèdent et qu'ils font cultiver, ainsi que les produits du bétail élevé dans la forêt (18) suffisent à leur subsistance. La verrerie est devenue un petit appoint. D'ailleurs, preuve de leur intérêt pour l'agriculture, ils ne sont pas les derniers à participer à l'effort de dessèchement des étangs (19) ou au défrichement des terres incultes (20), qui leur permet de bénéficier des exemptions fiscales que Louis XVI accorde aux nobles qui y procèdent.

En conclusion, ces témoignages - comme ceux qui portent sur les verreries de Selles et de La Rochère - nous montrent au Morillon :

- que les destructions de 1636 ont marqué une fracture. Elle se traduit par l'hésitation des gentilshommes verriers de la Vôge entre la reprise de la fabrication du verre et le repli sur les revenus de la terre (et, dès le XVIII^e siècle, sur les pensions militaires) ;

- qu'une pratique routinière qui n'intègre pas les nouvelles approches techniques et commerciales se solde par un échec : peu avant la Révolution, c'est à dire environ un demi-siècle après la verrerie de Selles et une trentaine d'années avant La Rochère, le Morillon éteint ses fours (21).

1.- La verrerie du Morillon a été établie à la suite de l'acensement en 1523, par le seigneur de Vauvillers, d'une coupe forestière au profit des gentilshommes lorrains Gérard de Massey et Marc, son fils. Dans la seconde moitié du XVI^e siècle, aux Massey s'adjoignent des verriers appartenant notamment aux familles du Houx et de Finance. Cf. LADAIQUE G, *Les verriers de la Vôge*, thèse de 3^e cycle, Nancy III, 1973, p. 393.

2.- De plus en plus fréquemment, dès cette époque, on rencontre la forme Duhoux. François, fils de Noël du Houx (de la Nouvelle Verrière ou verrerie de Francogney), a épousé en 1659 Claude Françoise, fille de Jean de

Finance et de Françoise de Massey. Cette dernière a épousé en seconde noces, en 1642, Noël du Houx.

3.- Gorhey (Vosges). Cette branche du Houx y tenait une "maison franche" qui dépendait de l'abbesse de Remiremont et qui lui permettait de se dire seigneur (en partie) de Gorhey. François du Houx en avait fait la reprise de fief le 25 mai 1655, au nom de son père, Noël du Houx (AD Vosges G 1100).

4.- AD Haute-Saône B 3950, f°24, 27, 28. Adam de Massey était le frère de Françoise de Massey, donc oncle de Claude Françoise de Finance, épouse de François du Houx.

5.- Il en est de même pour la verrerie de La Rochère où Nicolas Lefebvre commence seulement en 1661 à faire défricher et reconstruire une partie de grange pour son fermier. L'activité verrière ne reprend qu'après 1720.

6.- AD Vosges, Lesguille, notaire à Darney, 18.05.1700

7.- Antoine de Finance, fils de François de Finance et de Judith du Houx, a épousé en 1678 Jeanne du Houx, fille de François du Houx, de la verrerie de Senennes, et de Gabrielle de Bigot.

8.- AD Haute-Saône B 3967.

9.- Reconnaissances de dettes (Lesguille, notaire à Darney (AD Vosges 3 E 337) : Olivier Garrau, laboureur à Attigny, 25.10.1695 (50 liens de verre de table, vendus par François du Houx pour 50 livres tournois) ; Claude Gégonne, greffier à Belrupt, 09.11.1695 (120 liens de verre de table, vendus par François du Houx pour 120 livres tournois) ; François Gauthrot, marchand à Attigny, 17.07.1697 (solde de 39 livres tournois, pour verre en table) ; Antoine Bigot, marchand à Attigny, même jour (verre en table pour 280 livres tournois), etc.

Procès soutenus au bailliage de Vauvillers : Thibaud Mathenet, marchand à Vauvillers, qui a acheté deux chariots de "grand verre" (verre en table) à François du Houx et les a vendus pour 45 écus de 3 livres à Pierre Jean Demesche, marchand à Besançon. Le charretier qui les a transportés, Jean-François Viard, atteste que François du Houx a été payé par Mathenet qui, outre le prix du verre, a promis "de lui faire présent d'un chapeau et d'un miroir" (AD Haute-Saône B 3954) ; Anne Françoise Barret, veuve de Pierre Camus, de Vauvillers, lequel est décédé en février 1709 après avoir livré au sieur Maillet à Besançon deux voitures de verre du Morillon, contenant 148 liens à 19 sols l'unité, sans avoir payé François du Houx et Antoine de Finance (AD Haute-Saône B 3957, f° 98, 19.08.1709 ; B 3958, f°39, 26.02.1712).

Catherine Thomas, veuve de Jean-François Ruaux, maire de Gruey-lès-Surance, et son fils Jean-François Ruaux, avocat en Parlement à qui

François du Houx a vendu deux voitures de verre pour 66 livres de Lorraine et 18 écus à 3 livres, argent de France (AD Haute-Saône B 3959, 30.12.1717).

Jean-François Erard, marchand à Luxeuil, qui vient acheter du verre au Morillon, pénètre dans la halle, est agressé par Antoine de Finance, ce qui provoque un pittoresque échange d'injures plutôt graveleuses en un spectacle dont profitent les verriers (AD Haute-Saône B 4044, 29.07.1716).

Jean-François Bacon, du Pont-du-Bois, doit à Antoine de Finance 222 livres de Lorraine pour le verre pris au Morillon le 12 janvier 1719 et 56 livres à François du Houx (AD Haute-Saône B 55, 11.05.1719).

10.- Soit 2,55 ha. L'arpent des Eaux et Forêts (dit arpent d'ordonnance) équivaut à 51,07 ares.

11.- La corde charbonnière équivaut à 2,74 stères. Par suite, les 6 cordes de consommation journalière correspondent à 16,44 stères : pour six mois (1080 cordes), 2959,2 stères.

12.- Arch. privées.

13.- cf. AD Haute-Saône B 9486.

14.- BN, collection Moreau, 664.

15.- Exagération manifeste : le salaire minimum d'un manouvrier est alors d'une livre par jour. Il n'en reste pas moins évident que la verrerie n'est par elle-même que d'un maigre rapport.

16.- Soit 13,5 ha. L'arpent commun équivaut à 42,21 ares.

17.- AD Haute-Saône B 6957. C'est la forme d'exploitation du sol dite localement "fouillie" ou "meneuvre".

18.- Déjà, en 1607, les gardes surprennent un troupeau de 29 bovins "pâturant dans les bois de nouvelles tailles sur la fontaine de la Chambre" (AD Haute-Saône B 3984, f° 303; 309; 312-313).

19.- Par exemple, François du Houx et Joseph d'Hennezel transforment en pré l'étang du Gay (AD Haute-Saône B 4028. Cf. aussi AD Haute-Saône B 4146).

20.- AD Haute-Saône B 4008, f° 138 v°. 30.09.1777. Charles du Houx et Laurent du Bois ont abandonné la fabrication du verre : ils se présentent au greffe du bailliage de Vauvillers et, pour profiter des privilèges offerts par la déclaration du roi du 13 août 1768, déclarent vouloir mettre six journaux de friches en nature de "terres arables" ou de pré.

21.- Il ne reste rien des bâtiments verriers. Le "château" élevé par Antoine Secrétain, garde du roi, marié en 1785 à Marguerite du Houx, et la chapelle du XVI^e siècle sont abandonnés et tombent en ruines. Mais le site subsiste, large clairière au cœur d'une magnifique hêtraie, bordée par le long étang du Pas-de-Chevaux, dont la digue faisait frontière entre Lorraine et Franche-Comté ; de nombreux actes

notariés concernant les gentilshommes verriers y ont été signés.

C. CLAERR-ROUSSEL
Conservateur du Patrimoine
Service régional de l'Inventaire
Général
D.R.A.C. de Franche-Comté

OBSERVATIONS SUR LA VITRERIE EN FRANCHE-COMTE (XVII^e - XVIII^e siècles)

1. Les approvisionnements en verre plat : XVI^e - XVIII^e siècles

À la fin du XV^e siècle et plus encore au XVI^e siècle, l'usage de vitrer les fenêtres des bâtiments semble bien établi en Franche-Comté, non seulement pour les édifices publics, les grandes demeures urbaines et les châteaux, mais également pour certains édifices ruraux (écoles, presbytères) et industriels (salines de Salins par exemple). Ceci est à mettre en relation avec la proximité des lieux d'approvisionnement en verre plat, la région possédant une longue tradition verrière qui ne se démentira pas jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

- Du XVI^e à la guerre de Dix Ans (1636) : verreries de la Vôge saônoise le long de la frontière avec la Lorraine ; verreries de la forêt de Chaux dans le Jura (Courtefontaine, La Vieille Loye ?).

- À partir de la fin du XVII^e siècle : expansion des verreries depuis la Forêt Noire et l'évêché de Bâle sur la frange nord et nord-est de la province, dont les plus importantes pour la fabrication du verre plat seront celles du Bief d'Etoz et de Miellin fondées en 1697 et 1730 ; création de verreries modernes à partir des années 1770 autour du bassin houiller de Ronchamp (Roye, Malbouhans, Champagney).

2. Fenêtres et vitreries XVII^e - XVIII^e siècles

À partir de l'étude d'une vingtaine d'exemples de bâtiments notamment bisontins, il est possible de donner quelques indications sur l'évolution de la fenêtre et de son vitrage entre le dernier tiers du XVII^e et la fin du XVIII^e siècle, les contrats de vitriers, serruriers, menuisiers ne devenant réguliers et détaillés qu'à partir des années 1660.